

## PRECARISATION DE L'EMPLOI DES POUVOIRS LOCAUX

**L'emploi contractuel** s'est sensiblement développé dans les pouvoirs locaux.

Dans une étude du 6 octobre 2009, intitulée 'Pistes pour une fonction publique locale revisitée », Louise-Marie Bataille, secrétaire générale de l'UVCW, s'exprimait comme suit :

« Les **causes** du choix d'occuper les agents sous régime contractuel sont financières mais aussi de gestion; elles peuvent être résumées comme suit:

- **1 agent contractuel sur 3 bénéficie d'aides à la promotion de l'emploi (APE, etc.);** les pouvoirs locaux peuvent difficilement les nommer, au risque de perdre les subsides et surtout l'exonération de cotisations sociales y afférente. Les pouvoirs locaux n'ont donc pas le choix...

- **un agent statutaire coûte plus cher qu'un agent contractuel:** les cotisations de sécurité sociale d'un statutaire sont inférieures (15,47%; 20-22,09% pour un contractuel), mais les cotisations pensions sont nettement supérieures (20/27% et demain 22,5/29,5%; 8,86% pour un contractuel); l'écart est encore plus important pour les APE (5,73% sécu, 0% pensions);

- **si l'agent statutaire est plus coûteux, certains aspects de sa carrière posent également des problèmes de gestion;** essentiellement: complexité disproportionnée de la procédure disciplinaire (au moins pour les sanctions mineures), cumul des congés de maladie en fin de carrière, impact insuffisant des résultats de l'évaluation sur la rémunération et la carrière. »

A la lecture de cette intervention, on relève aisément que la motivation de l'engagement d'agents contractuels est **essentiellement financière** (subsides, exonérations de cotisations sociales et évitement des cotisations inhérentes aux pensions statutaires).

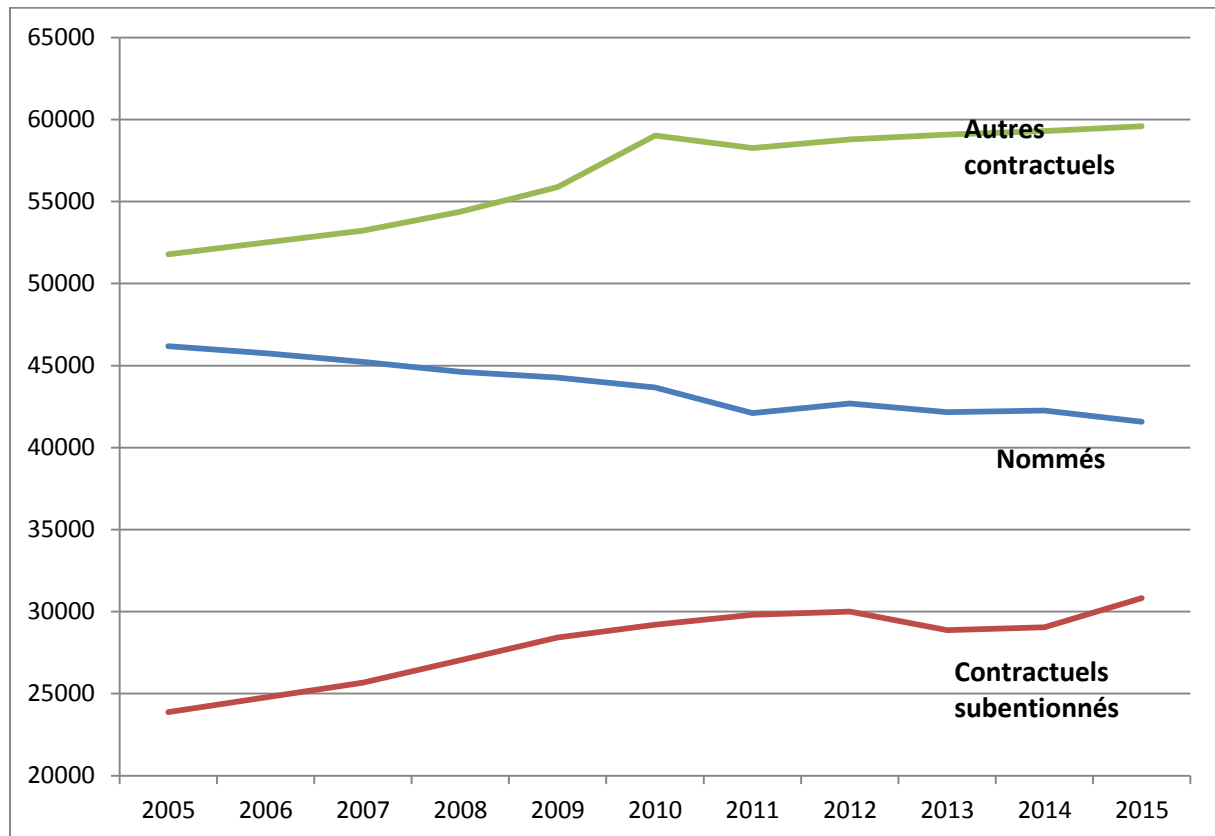
Les statistiques de l'emploi dans les pouvoirs locaux montrent **l'envolée des contrats de travail dans la fonction publique locale**. Cette évolution (NDLR : arrêtée ici à 2015 !) est une **précarisation** de l'emploi car la norme dans la fonction publique est le statut.

	NOMMES	CONTRACTUELS SUBVENTIONNES	AUTRES CONTRACTUELS	TOTAL
2005	46189	23871	51784	121844
2006	45750	24766	52496	123012
2007	45223	25678	53233	124134
2008	44628	27044	54373	126045
2009	44276	28430	55872	128578
2010	43666	29205	59017	131888
2011	42102	29803	58254	130159
2012	42695	30001	58780	131476
2013	42157	28872	59077	130106
2014	42265	29050	59297	130612
2015	41581	30818	59590	131989

Source : Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale – ORPSS / Evolution du nombre de travailleurs par statut / Région wallonne / 2005 - 2015

Le graphique ci-dessous, reprenant les chiffres de ce tableau, est encore plus révélateur de l'évolution négative de la qualité de l'emploi.

### Evolution du nombre des agents nommés et des agents contractuels (subventionnés ou non) dans les pouvoirs locaux



Source : ORPSS. 4<sup>ème</sup> trimestre 2015

On remarquera tout particulièrement :

- Que fin 2015, l'emploi dans les pouvoirs locaux se répartit comme suit : 68,50 % d'agents contractuels (45,15 % de contractuels non subventionnés et 23,35 % de contractuels subventionnés) et 31,50 % d'agents statutaires ;
- En dix ans (2005 à 2015), le nombre de statutaires a baissé de plus de 4.600 unités.
- Le nombre de contrats subventionnés est important (30.818 agents fin 2015). Ces contrats sont en progression, malgré une décreue entre 2012 et 2014.

**Pour répondre aux règles de l'assainissement budgétaire, les pouvoirs locaux ont dès lors délibérément choisi la voie de la précarisation de l'emploi.**

Jean-Marc Lauwers